

Admission de la Kinésiologie au Règlement d'examen

Les kinésologues ont accueilli la nouvelle avec beaucoup de joie et de satisfaction. La Kinésiologie a en effet été admise au 10 mai 2019 dans le Règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur, ce après une procédure judiciaire qui a duré trois ans.

Après la décision positive prise par le Tribunal administratif fédéral le 3 janvier 2019, le Tribunal fédéral a, le 15 avril 2019, rejeté la plainte de l'ASKNM (Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale).

Que signifie l'inclusion de la Kinésiologie dans le Règlement d'examen?

- Les kinésologues qui ont obtenu le Certificat de Branche OrTra TC via la Procédure d'Equivalence de l'OrTra TC ou qui ont suivi une formation en Thérapie Complémentaire accréditée par l'OrTra TC peuvent maintenant passer l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) et obtenir ainsi le diplôme fédéral. On trouvera sur le site web de l'OrTra TC, sous www.oda-kt.ch/fr/lexamen-professionnel-superieur toutes les informations utiles concernant l'EPS.
- Les diplômes de branche OdA KTTC, méthode Kinésiologie, peuvent désormais être transformés a posteriori en des Diplômes Fédéraux. L'OrTra TC prie les kinésologues qui ont déjà déposé une demande en vue d'obtenir un diplôme et qui ont payé les émoluments y relatifs de bien vouloir s'annoncer au siège administratif de l'OrTra TC (info@oda-kt.ch), afin que les données personnelles et les documents puissent être vérifiés avec de commander les diplômes en question. Vous voudrez bien le cas échéant indiquer dans votre courriel que ce dernier concerne la transformation d'un diplôme de branche en Kinésiologie ainsi que votre nom, prénom, date de naissance, numéro d'AVS (13 chiffres), lieu d'origine et canton, domicile et canton, nationalité, adresse privée complète, sexe et langue.
- Celles et ceux qui sont titulaires d'un diplôme de branche OdA KTTC et qui n'ont pas encore déposé une demande pour obtenir le Diplôme Fédéral peuvent le faire dès maintenant. Les informations pertinentes à ce sujet peuvent être consultées sur le site web de l'OrTra TC, à l'adresse suivante: <https://www.oda-kt.ch/fr/diplomes-de-la-passerelle-ortra-tc>.

Il convient de relever la date de l'inclusion de la Kinésiologie dans le Règlement d'examen, à savoir le 10 mai 2019. Cette date est en effet pertinente en ce qui concerne les périodes de transition formulées dans le Règlement d'examen et dans le Règlement relatif à la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC.